

## **Attribution des points de crédit SSOO**

### **Nombre de points de crédit, type de perfectionnement:**

#### **Points de crédit entiers**

(4 CP par journée de 6 h au minimum, 2 CP par demi-journée de 3 h au minimum /1 CP par activité de 1-3 h)

- Toutes les activités concernant

l'optométrie proposées par les associations et les groupements professionnels; les écoles spécialisées et les hautes écoles spécialisées; les organismes tels que p. ex. les: SSOO, IVBV, WVAO, PTIQUESUISSE, FSO, VDGO, AAO, EAOO, FHNW, ZVA, Interlens, Umbria-Club (Optometry), AOR,...(cette énumération n'est pas exhaustive)

- Les exposés proposés par l'industrie sur des sujets optométriques non liés à des produits.
- Les activités de conférencier sur les sujets mentionnés ci-dessus lors de manifestations Perfectionnement électronique sur les thèmes précédemment cités : (leçons en ligne, études en ligne, cours en ligne et didacticiel) uniquement avec justificatif officiel du fournisseur.

La seule facture ne suffit pas comme justificatif. CP au prorata du temps déclaré.

#### **Demi-points de crédit**

(2 CP par journée de 6 h au minimum / 1 CP par demi-journée de 3h au minimum)

- Les exposés proposés par l'industrie sur des sujets optométriques liés à des produits.
- Les manifestations qui sont en étroite relation avec le travail quotidien de l'optométriste: p.ex. marketing, publicité, psychologie, physiologie, ergonomie, médecine, technique de l'éclairage etc.

Les activités de conférencier sur ces sujets lors de manifestations mises en place par les organisations susmentionnées (le temps de préparation est pris en compte)

#### **Aucun point de crédit**

- Les activités purement publicitaires, les activités d'information sur des produits, les expositions, salons etc.
- La simple organisation de manifestations.
- Activités au sein d'un comité d'une association professionnelle

#### **Autres réglementations**

##### **• Les activités d'expert:**

PQ et Opticien+Plus Experts pour les examens de fin d'apprentissage pour le temps de préparation: 3 CP

##### **• L' enseignement:**

Formation supérieure à plein temps ou à temps partiel: 5 CP

Formation dans une école professionnelle à plein temps et temps partiel: 5 CP

Instructeur, cours d'introduction: 5 CP

- **Maîtres d'apprentissage/formateurs professionnels**

Cours de maître d'apprentissage SERFI: 5 CP

Formation continue de maître d'apprentissage: 1 CP par jour

- **Articles, publications et études:**

Il faut un justificatif de publication! Évalué au cas par cas le comité FPO. Min. 1 CP max. 5 CP

- **Lecture de documents professionnels:**

1 CP par an (sans justificatif)

- **Report des CP sur l'année suivante:**

Les membres ayant obtenu plus de 11 CP au cours d'une année peuvent reporter leurs points sur l'année suivante dans une limite de 5 CP.